



## CONSEIL MUNICIPAL : PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal, de la commune de Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

**Le mercredi 10 mai 2023 à 19 heures 00 mn**

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

**Etaient présents** : M. BAERT, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, M. LECOMTE, Mme LEBLANC, Mme PETEL, M. SINGEOT.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés** : M. BARDOUIL, Mme BUSSELL.

**Absent** : Mme CHANTEPIE.

**A été élue secrétaire** : Mme LEBLANC.

Approbation du procès-verbal de séance du 22 mars 2023.

Ce procès-verbal de séance sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

### **ORDRE DU JOUR :**

**1/ RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS**

**2/ DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT**

### **1/ RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS**

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L.1111-1-1 du CGCT).

Ce référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> juin 2023. Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leurs expériences et de leurs compétences.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner au titre de référents déontologues des élus,  
Monsieur Philippe TISSIER, juriste et président de l'Union des Maires du Val d'Oise et Madame  
Karine LE GOUHIR, juriste et directrice adjointe de l'Union des Maires du Val d'Oise pour exercer  
cette mission.

## **2/ DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier certaines inscriptions budgétaires, afin  
de pouvoir honorer des factures pour des frais d'études.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE les modifications suivantes :**

**Dépenses d'investissement :**

- Article 2138/21 : - 25 000 €

**Dépenses d'investissement :**

- Article 203/20 : + 25 000 €

### **Questions diverses :**

- **Fête champêtre** : Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 dans le jardin de la mairie. LEROY Traiteur nous  
propose pour cette année un barbecue.

- **Rencontre agriculteurs / Administrés** : Une première rencontre aura lieu avec le monde  
agricole et les Hérouvillois dans le jardin de la mairie le samedi 3 juin de 9h à 12h00.

- **Travaux cantine-école-salle des fêtes** : Les pompes à chaleur sont installées et  
opérationnelles à la cantine et à la salle des fêtes depuis le 05 mai. Les travaux de l'école ont débuté  
le mardi 9 mai et dureront environ 3 semaines.

L'isolation de la salle des fêtes se fera courant juillet et le changement des fenêtres de la salle des  
fêtes et de la cantine commencera en septembre prochain.

- **Date du prochain conseil municipal** : Le vendredi 09 juin à 18h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**

 **Le Maire,  
Eric BAERT**